

GUIDE DES ETUDES

Diplôme Universitaire Activités Physiques Adaptées Intervention Non Médicamenteuse en oncologie

2024

Mis à jour le 28/06/2024

FCU COTE D'OPALE SITE DE DUNKERQUE

Av. Maurice Schumann, 59140 Dunkerque

Tel : [03 28 23 70 80](tel:0328237080)

<http://fcu.univ-littoral.fr>

Sommaire

ORGANISATION DU DIPLOME :.....	1
Présentation générale du diplôme.....	1
<i>Présentation du diplôme :.....</i>	<i>1</i>
<i>Débouchés professionnels :.....</i>	<i>1</i>
<i>Place dans l'offre globale de formation de l'ULCO :.....</i>	<i>1</i>
Equipe pédagogique :.....	2
Modalités pédagogiques :.....	2
<i>Calendrier 2024 :.....</i>	<i>2</i>
Règlement des études :.....	4
Validation :.....	4
<i>Le contrôle des connaissances :.....</i>	<i>4</i>
<i>Déroulement des examens :.....</i>	<i>4</i>
<i>Retard :.....</i>	<i>4</i>
<i>Absences aux contrôles continus et examens :.....</i>	<i>4</i>
<i>Modalités de validation du diplôme :.....</i>	<i>5</i>
<i>Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002) :.....</i>	<i>6</i>

ORGANISATION DU DIPLOME :

Présentation générale du diplôme

Présentation du diplôme :

Le Diplôme Universitaire Activités Physiques Adaptées et Intervention Non Médicamenteuse en Oncologie est un diplôme de niveau Bac+2 délivré par l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO).

Ce diplôme vise à sécuriser les parcours de santé et d'éviter l'errance des patients en fournissant aux participants les compétences spécifiques suivantes :

- Être en capacité de comprendre, suivre et compléter un parcours de soin.
- De connaître et comprendre les interventions non médicamenteuses.
- Se spécialiser sur leurs applications en oncologie.
- Savoir orienter les usagers/patients vers les ressources adaptées.
- Savoir coordonner les accompagnements dans un parcours de soin.
- Devenir acteur du territoire dans un accompagnement spécifique.

Il ne s'agit pas d'une école d'enseignement à la pratique des INM.

Débouchés professionnels :

La formation vise à développer des compétences en APA et oncologie afin de compléter les fonctions suivantes :

- Professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, diététiciens...)
- Autres professionnels de la santé (psychologue, enseignants en APA...)
- Professionnels de la prévention (Educateurs ETP, médecins du travail, DRH...)
- Professionnels de l'aide sociale (Assistants sociaux, éducateurs spécialisés, animateurs...)
- Les professionnels du champ de la santé pratiquant ou souhaitant pratiquer les INM.
- Les personnes en charge des structures d'accompagnement.
- Toute personne encadrant le parcours de soin en poste au sein d'une structure ou d'un établissement.

Place dans l'offre globale de formation de l'ULCO :

La validation du DU APA INM ONCO peut permettre une reprise d'études dans la Filière STAPS ou Sanitaire et sociale.

Par ailleurs, 2 formations dans le domaine de l'accompagnement sont proposées à l'ULCO :

- **Un DU Médiation Numérique et Pouvoir d'Agir**
- **Un DIU Droit et accompagnement des aidants**

Equipe pédagogique :

-Monsieur Remy Hurdiel, Président du jury, enseignant chercheur, maître de conférences habilité à diriger les recherches à l'Université du Littoral Côte d'Opale. Il est également rattaché au laboratoire UREPSSS (Unité de Recherche pluridisciplinaire Sport, Santé et Société).

remy.hurdiel@univ-littoral.fr

-Monsieur Jean Philippe Wagner, Responsable pédagogique, Oncologue Libéral, Institut Andrée DUTREIX et Clinique de Flandre, Praticien Attaché au Centre Hospitalier de Calais.

- Caroline Alexis, ingénieure de formation

caroline.alexis@univ-littoral.fr

-Emilie Skrzypczak, assistante pédagogique

emilie.skrzypczak@univ-littoral.fr

Composition de l'équipe pédagogique :

Rémy Hurdiel, enseignant chercheur.

Jean Philippe Wagner, oncologue.

Pierre Morel, enseignant chercheur.

Alessandro Porrovecchio, enseignant chercheur.

Stéphanie Caillau, psychologue clinicienne.

Sonia Gaborieau, diététicienne.

Carole Bertaux, patiente experte.

Jean- Philippe Legrand, Pharmacien.

Jennifer Acker -Wagner, Infirmière en cancérologie.

Guillaume Gilles, Kinésithérapeute.

Marie-Anne Gashard, Consultante formatrice secteur médico-social.

Sandra PIT, Enseignante APA.

Modalités pédagogiques :

Calendrier 2024 :

Début des cours : Mercredi 24 Janvier 2024

Fin des cours : Vendredi 5 Juillet 2024

Soutenances : Septembre 2024

Conseil de perfectionnement et Jury : Septembre 2024

Contenu des enseignements

Les enseignements sont organisés en Unités d'Enseignements (UE),
Sur 93 h de formation

Modules	Enseignements	Nombre d'heures	ECTS
<u>Cancérologie</u> UE 1 13h	Physiopathologie Thérapeutiques et développement : Comprendre le diagnostic. Comprendre un compte rendu. Connaître le parcours de soins d'un patient en cancérologie du diagnostic à la guérison ou la phase palliative	13	4
<u>Soin Support</u> <u>Et APA</u> UE 2 39h	Psychologie Kinésithérapie APA Diététique/ compléments alimentaires Sociologie	4 3.5 21 3.5 7	13
<u>Santé</u> <u>intégrative</u> UE 3 18.5 h	INM et connaissance du territoire APA Sommeil Education pour la santé INM émergentes	4 3.5 4 7	6
<u>Sécurité</u> UE 4 22.5 h	Ethique, secret professionnel Economique (remboursement etc...) Parcours de soin Humanités en santé Evidence based medicine	7 3.5 4 2 6	7
<u>Total 93h</u>		93	30

Règlement des études :

Validation :

Le contrôle des connaissances :

Les modalités du contrôle des connaissances (MCC) sont définies pour l'ensemble des unités d'enseignement, et se présentent sous forme d'un contrôle global et d'un examen terminal. Les modalités sont communiquées aux étudiants au début des enseignements.

Déroulement des examens :

Les examens terminaux, peuvent se faire sous différentes formes : écrit, oral, rapport, ...selon les spécificités des étudiants.

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Toute fraude ou tentative de fraude à un examen (plagiat, utilisation de matériels interdits comme les objets connectés, etc...) est susceptible de faire l'objet d'un renvoi devant le Conseil de discipline de l'ULCO.

Notamment, le plagiat, c'est-à-dire le fait de recopier en intégralité un texte ou une phrase sans la mettre entre guillemets et sans citer la source, est strictement interdit car il consiste à reproduire et à présenter comme étant le résultat de ses propres travaux, tout ou partie de documents rédigés par un ou plusieurs autres auteurs sans contribution ni réflexion personnelle de l'étudiant et sans mention du nom du ou des auteurs de ces documents.

Retard :

Les étudiants doivent être présents 15mn avant le début de l'épreuve à la salle d'examen.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absences aux contrôles continus et examens :

Les absences sont à justifier dans les 5 jours ouvrables auprès de l'assistante administrative de la formation. Les justificatifs doivent être officiels (certificat médical, convocation, attestation de la sncf, ...), et leur validité ainsi que leur pertinence sont vérifiés par le président du jury au regard des situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

*** Non remise de devoir ou non réponse au questionnaire en ligne pour le contrôle continu**

- La **non remise de devoir ou non réponse au questionnaire en ligne** tenant lieu d'examen, ne donnera lieu à une deuxième session qu'au vu d'un motif validé par le responsable de formation.

Dans le cas de non recevabilité du motif, la défaillance à l'examen est entraînée. Par suite, la validation du diplôme sera rendue impossible

- Absences justifiées : selon les examens auxquels il y a eu une absence et en accord avec le président de jury, une épreuve de substitution est organisée.

*** Absence aux examens terminaux et seconde chance**

Seules les absences justifiées seront prises en compte aucune seconde chance ne sera accordée en cas d'échec aux examens.

Modalités de validation du diplôme :

Le jury se réunit en fin de formation, à l'issue de chaque session d'examen afin de valider ou non le DU. Le jury est constitué des enseignants (institutionnels et professionnels) intervenant dans la formation. Le jury arrête les notes obtenues par chaque étudiant

Validation du diplôme pour une moyenne globale de 10/20 et avec une note minimale par épreuve de 7/20.

Epreuves écrites :

-Devoir écrit de connaissances de 2h Coef.1

-Étude de cas de 2h Coef.2

-Dossier d'étude et soutenance (présentation power point) : analyse de cas personnels Coef.2

*** Mentions :**

Une mention peut être délivrée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues dans les différentes Unités d'Enseignement :

- mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

- mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

- mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

*** Seconde session :**

En cas d'absence justifiée et validée à la première session, les étudiants peuvent se présenter à une seconde session d'examen.

Toute note au-dessus de 10 est capitalisées.

L'étudiant conserve, pour la seconde session, d'une part, les notes validés sans pouvoir repasser les matières dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne

*** Etudiants ajournés à la première session :**

En cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, l'étudiant ne peut pas obtenir son diplôme Universitaire. Mais peut toutefois capitaliser les notes au-dessus de 10.

Le jury peut statuer néanmoins sur les éléments justifiant l'ajournement et permettre à l'étudiant de valider son année s'il remplit par ailleurs toutes les autres conditions.

Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002) :

Sur décision du président de jury, des aménagements des MCC sont possibles : prise en compte des besoins particuliers des étudiants handicapés, présentant des problèmes de santé chroniques, sportifs de haut niveau, ... : aménagements d'horaires et d'examens, choix du mode d'examen, session spéciale.

La formation s'inscrit dans le dispositif « Projet Personnel et Professionnel », mis en place par l'ULCO pour le suivi des compétences de l'étudiant (portefeuille de compétences, livret de l'étudiant, etc.).

• Organisation de la soutenance

Le dossier d'étude est soutenu devant un jury en septembre.

La note attribuée porte sur le dossier, le suivi méthodologique et la soutenance.

Des points de méthodologie pendant les séances d'oncologie et APA sommeil assurent le cadrage des épreuves et l'apport d'outils transversaux.

Handicap ULCO

L'équipe polyvalente se mobilise pour compenser au mieux vos difficultés quotidiennes en cas de handicap en mettant en œuvre des moyens matériels et humains.

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'études ou d'examens par exemple :

- des copies de cours,
- des aménagements de salles d'examen selon le handicap présenté,
- un accompagnement étudiant adapté aux besoins,
- l'accès à des matériels et des supports pendant les cours et examens pour compenser tout ou partie du handicap,
- un temps de composition majoré.

Demande d'aménagement

SUMPPS

+33 (0)3 28 23 71 61

santecampus@univ-littoral.fr

Bureau de la Vie Étudiante (BVE)

+33 (0)3 28 23 73 46

+33 (0)3 28 23 74 41

handicap.etudiants@univ-littoral.fr

« Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante.

Vous pouvez écrire au mail à l'adresse :

stop.discrimination@univ-littoral.fr

ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr>



Ressource ULCO

Accès BULCO

La BULCO (Bibliothèque Universitaire du Littoral Côte d'Opale) met à votre disposition plus de 15 000 documents toutes disciplines confondues dans les bibliothèques réparties sur les sites, ainsi que de nombreux services.

A votre disposition

- D'importantes collections de manuels, livres de référence, revues, DVD, cartes, mais aussi des films, des BD, des romans.
- Des ordinateurs en accès libre et des tablettes (sur présentation de la carte d'étudiant).
- Des salles de travail en groupe et l'accès au wifi.
- Vous pouvez emprunter avec votre carte multi-services CMS jusqu'à 10 livres (ou 10 revues) et 3 DVD pour 2 semaines et prolonger 1 fois sur e-BULCO à partir de votre compte lecteur.

Ressources numériques

- Les étudiants sont invités à utiliser les ressources disponibles sur le portail de l'ULCO (plateforme Moodle, BULCO,) dans le cadre de leurs travaux de recherche et des applications professionnelles.